
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 septembre 2015

Nombre des conseillers

élus :	15	
en fonction :	15	Sous la Présidence du Maire,
présents :	14	M. KLOEPFER Jean-Claude,
procurations :	-	

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joëi, Adjoints au Maire,
HARTER Françoise, HUGLIN Michel, ALBRECHT Patricia, JUNG Marc, STOTZER
Virginie, NEU-SCHERER Suzel, LENNER Lucille, DE MOOR Guy, HUG Régine, PETER
Catherine.

Membre absent : RIVET Pascal.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2015 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2015**
- 2. Urbanisme**
- 3. Travaux d'enrobés**
- 4. Presbytère : isolation des sols**
- 5. Rue du Stade : cession de parcelles**
- 6. Immeuble St Martin : vente des combles**
- 7. Réalisation du bulletin communal annuel**
- 8. Projet de livre sur le village**
- 9. Personnel communal : cadeau de naissance**
- 10. Honoraires d'avocat**
- 11. Syndicat d'électricité : rapport d'activité**
- 12. Divers**

Procurations : néant

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a observé en début de séance une minute de silence en l'honneur de Monsieur Jean RITZENTHALER, décédé le 13 septembre dernier. Par délibération du 15 janvier 2015, le Conseil Municipal avait nommé Monsieur RITZENTHALER Jean dit « Hansi » au rang de Citoyen d'Honneur de la commune de Jepsheim. Fondateur du Circuit Pédestre du Ried en 1966, il s'est distingué pour son dévouement et les actions menées. Un grand merci pour son engagement.

Préambule :

- Information préalable : la présente séance a été précédée d'une réunion de travail.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2015
Délibération n° 2015-058**

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du Conseil Municipal.

2. Urbanisme

Sujet énoncé par M. Joël HENNY, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. (selon liste jointe).

3. Travaux d'enrobés

Le sujet est reporté à une séance ultérieure au motif de modification des prestations à assurer. L'offre doit être reformulée.

**4. Presbytère : isolation des sols
Délibération n° 2015-059**

Il est proposé de procéder à l'isolation des sols sous combles du Presbytère.
Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la réalisation des travaux d'isolation des sols sous combles du Presbytère.
- de valider le choix de l'entreprise retenue, à savoir l'entreprise VASSEUR ISOLATION à Bergheim.
- de valider l'engagement de la dépense sur un montant de 3 745 € HT – 3 950,97 € TTC.
- d'inscrire la dépense au budget communal.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte à cet effet.

**5. Rue du Stade : cession de parcelles
Délibération n° 2015-060**

Conformément à la délibération n° 2015-051, prise le 11 juin 2015, approuvant la cession des propriétés sises au Lieudit : Der Markt (rue du Stade), appartenant à la Commune, désignées ci-après : section 6 - parcelle 128 – 160 m² - section 6 – parcelle 127– 474 m².

Considérant l'avis émis par Maître PREISEMANN, notaire chargé du dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de dire que les actes de vente seront rédigés en la forme authentique et seront reçus par Maître PREISEMANN, notaire à Jepsheim.
- de charger le Maire de la suite à y réserver et de l'autoriser à signer tout acte à cet effet.
- de dire que les autres termes de la délibération restent inchangés.

Pour rappel, la répartition des parcelles à céder avec correction des numéros de parcelles après division.

Section	Parcelle	Acquéreur	Adresse	M2	Prix are	Prix total
6	128	PFEIFFER Jean-Paul	11 rue du Lt Durrmeyer	160	2 712.00	4 339.20

Section	Parcelle	Acquéreur	Adresse	M2	Prix are	Prix total
6	156/16	MURATORI Dominique	12 rue de la 5ème D.B.	158	2 712.00	4 284.96
6	157/16	HEINIMANN Nicolas	9A rue du Lt Durrmeyer	180	2 712.00	4 881.60
6	159/16	PFEIFFER Jean-Paul	11 rue du Lt Durrmeyer	92	2 712.00	2 495.04
		sous-total		430		11 661.60
6	158/16	Commune	Prolongement rue du Lt Durrmeyer	44		
		total parcelle 127		474		

TOTAL CESSION 16 000.80

**6. Immeuble St Martin : vente des combles
Délibération n° 2015-061**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avancement du dossier relatif à la vente des combles situés au sein de l'immeuble St Martin – 2 Place St Martin à Jepsheim, enregistré sous la dénomination « local aménageable mixte (habitation ou professionnel) de 61.63 m2 habitables, lot n° 7 au 2^{ème} et dernier étage ».

Un mandat de vente a été signé le 13 août 2015 avec la société « SARL KS IMMO SERVICE » sis 15 rue du Rempart à Colmar. Un acquéreur s'est proposé au prix de 25 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'accepter l'offre de prix pour un montant de 25 000 € au bénéfice de Mme Hélène LANDRY demeurant à Rouffach,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

**7. Réalisation du bulletin communal annuel
Délibération n° 2015-062**

En concertation avec la commission communication, il est proposé de reformuler la confection du bulletin annuel. L'objectif étant de rendre celui-ci plus attractif et de valoriser l'image du village par les initiatives prises et les projets engagés par la commune et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la proposition faite par la société PICTURAL sise 27 rue de Turenne à Colmar pour un montant de 2 500 € HT par an,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de confier la réalisation et la mise en page du bulletin communal annuel à un prestataire externe.
- de valider le choix du prestataire retenu, à savoir la société PICTURAL sise 27 rue de Turenne à Colmar.
- de valider l'engagement de la dépense sur un montant de 2 500 € HT par an.
- d'inscrire la dépense au budget communal.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte à cet effet.

**8. Projet de livre sur le village
Délibération n° 2015-063**

Dans la continuité de la réalisation du bulletin communal annuel, la société PICTURAL propose de cheminer vers la réalisation d'un livre sur le village. En marge, la société propose également de réaliser une photothèque (4 saisons, situation, patrimoine, richesses humaines, portraits d'habitants, manifestations, les coups de cœur...), la constitution et la mise en forme des archives du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de valider le projet de confection d'un livre sur le village.
- de valider le choix du prestataire retenu, à savoir la société PICTURAL sise 27 rue de Turenne à Colmar.
- de valider l'engagement de la dépense sur un montant de 2 500 € HT par an de 2015 à 2019.
- d'inscrire la dépense au budget communal.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte à cet effet.

**9. Personnel communal : cadeau de naissance
Délibération n° 2015-064**

Considérant la naissance de Justine, fille de Thierry HAUMESSER, employé au service technique de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver le versement à Monsieur Thierry HAUMESSER de 80 € sous forme de carte cadeaux.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.
- de charger le Maire de la suite à y réserver.

**10. Honoraires d'avocat
Délibération n° 2015-065**

Lors des dernières élections municipales, Madame Hug Régine, au nom de sa liste « un nouvel avenir » a déposé un recours devant le Tribunal administratif visant à contester le bon déroulement des élections (entre autres la non présentation de la carte d'identité de la part de certains électeurs). A ce titre, des honoraires d'avocat d'un montant de 1 063 € sont aujourd'hui présentés à la liste « Ensemble visons plus loin » représentée par M. Jean-Claude KLOEPFER.

D'un commun accord, le Maire, J. C. KLOEPFER et ses trois adjoints ont décidé de prendre en charge la totalité des frais dont la répartition se fera à part égale entre chacun. Il est proposé au Conseil Municipal de faire prendre en charge la facture sur la comptabilité de la commune, puis de prélever la totalité de la somme due sur les indemnités versées mensuellement à chacun.

Vu l'exposé du Maire,

le Maire et les 3 adjoints se retirent de la salle, afin que le Conseil Municipal puisse procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix, 9 voix pour, 1 abstention (PETER Catherine),

- d'approuver la prise en charge de la facture émise par « RACINE AVOCATS » pour un montant de 1 063 €.
- de prévoir les crédits au budget communal.
- de dire que la totalité de la somme sera prélevée, à part égale, sur les indemnités de Messieurs J.C. KLOEPFER, J.P. KLEIN, J. HENNY et Madame C. LENNER.

11. Syndicat d'électricité : rapport d'activité 2014
Délibération n° 2015-066

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin est tenu d'adresser chaque année son rapport d'activité ainsi que son compte administratif au maire de chaque commune membre.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport annuel d'activité établi par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'année 2014 tenu à la disposition du public et consultable en mairie.

12. Divers

Station d'épuration

A la demande de Madame HARTER, Monsieur le Maire énonce l'avancement de mise en route de la station d'épuration. A ce jour, il reste une période d'observation de 3 mois. L'inauguration est prévue pour le printemps prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H40.

Jebsheim, le 6 octobre 2015

Le Maire,

J.C. KLOEPFER

